

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

☪☪☪

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

☪☪☪

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Monsieur Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
Monsieur André LABARTHE, Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Monsieur Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH,
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.

REÇU

le **26 NOV. 2015**

SOUS-PREFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE

☪☪☪

14 - MAITRISE D'OEUVRE POUR AMENAGEMENT SALLE DE MOTRICITE ECOLES PREVERT/LEGUGNON - AVENANT AU CONTRAT DE BASE

Madame Dominique FOIX expose que la commune a lancé une maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation de 2 salles de motricité dans les écoles Prévert et Légugnon dans le cadre de la réorganisation des écoles.

Le Bureau d'architecture Fabre avait été retenu pour un montant prévisionnel des travaux de 60 000€ HT.

Après présentation de l'avant-projet définitif et avis des différents services, il convient de modifier l'enveloppe des travaux et donc de passer une commande supplémentaire au Bureau d'architecte sous forme d'un avenant au premier contrat.

Les travaux modificatifs comprennent la démolition d'un mur de refend, l'augmentation des portes ouvrantes, la rénovation de l'ancienne salle à manger.

Le montant total des travaux est porté à 72 000 € H.T., soit 12 000 € supplémentaires (20 %).

- montant initial architecte : 4 920,00 €
- rémunération supplémentaire : 12 000 € x 8,2 % : 984,00 €

5 904,00 €

.../...

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cet avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 23 novembre 2015.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 28/ 11/ 2015



Hervé LUCBÉREILH



REÇU

le 26 NOV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE